



ÉLECTIONS du BUREAU DIRECTEUR du COMITÉ DÉPARTEMENTAL de GOLF de l'AIN

APPEL Á CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Élective :

L'Assemblée Générale Élective du Comité Départemental de Golf de l'Ain aura lieu le 07 Novembre 2020 à Villette sur Ain, golf de La Sorelle.

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;
- chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf (voir §3);
- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes au jour de la date limite de dépôt des candidatures :
 - être majeur ;
 - être licencié de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
 - être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

3. Chiffres de référence (en fonction des statuts et RI) :

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 4121 licenciés dont 1378 féminines soit 33,44 %. L'arrondi porte à 33,5% la proportion de dames par liste.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf, **les listes des candidats doivent être réceptionnées au plus tard le 20 octobre 2020 à l'adresse mail suivante : winne.nienhuijs@orange.fr sous format .pdf, ainsi que par voie postale, dans les mêmes délais, à :**

Comité Départemental de Golf de l'Ain
c/o Golf de la Sorelle
Domaine des Gravagneux
01230 Villette sur Ain

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- de l'attestation sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portée de manière manuscrite. Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;
- de la copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;
- de l'original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;
- de la copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité). *NB : Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*